



## Annulation du contrat de mariage

Par **soleneDu**, le **08/03/2013** à **10:50**

Bonjour,

Mon mari et moi avons souscrit un contrat de mariage "Séparation de bien" ça fait bien deux ans. nous avons décidé d'annuler ce contrat.

quelle est la procédure de l'annulation et quels sont mes droits sur les biens de mon mari et les droits de mon mari sur mes biens?

est-ce que nous devons souscrire un autre contrat pour mutualiser nos biens ou l'annulation suffit.

est-ce qu'en cas de divorce après annulation nous devons partager nos biens à 50% même ceux acquis avant le mariage

Je vous remercie pour vos réponses

Cordialement  
SoleneDu